

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville d'Antibes (06)
Hôtel de Ville
Cours Masséna - BP 2205
06606 Antibes Juan Les Pins
Cedex

AVIS DE MARCHÉ**SERVICES**

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: Prestation d'assurance Dommages-Ouvrage d'ouvrage et CCRD pour les travaux de restructuration du Stade Nautique Phase 2.

Description: Prestation d'assurance Dommages ouvrages (DO) et Contrat Collectif de Responsabilité Décennale pour les travaux de restructuration du Stade Nautique Phase 2.

Identifiant interne: 25F088.

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: Appel d'offres ouvert.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 66515000.

2.1.2 Lieu d'exécution**2.1.3 Valeur****2.1.4 Informations générales**

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés**2.1.6 Motifs d'exclusion****Section 5 - Lot****5.1 LOT N° : LOT-0001**

Identifiant interne: 25F088.

Titre: Prestation d'assurance Dommages-Ouvrage d'ouvrage et CCRD pour les travaux de restructuration du Stade Nautique Phase 2.

Description: Prestation d'assurance Dommages ouvrages (DO) et Contrat Collectif de Responsabilité Décennale pour les travaux de restructuration du Stade Nautique Phase 2..

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 66515000.

5.1.2 Lieu d'exécution**5.1.3 Durée estimée**

Durée par année(s): 10.

5.1.4 Renouvellement**5.1.5 Valeur****5.1.6 Informations générales**

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Type : Capacité économique et financière.

Nom : Se référer au règlement de la consultation..

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle.

Nom : Se référer au règlement de la consultation..

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Type : Capacité technique et professionnelle.

Nom : Se référer au règlement de la consultation.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Nom : Qualité et niveau des garanties accordées.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère Prix :

Nom : Prix.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 16/06/2025 à 14:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Date/heure : 16/06/2025 à 14:30.

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : La présente consultation s'adresse aux compagnies, mutuelles et organismes d'assurance régulièrement autorisés à couvrir ce type de risque sur le territoire français. L'offre peut être présentée soit directement soit par l'intermédiaire d'un agent ou d'un courtier. Les contrats en co-assurance (groupement) sont autorisés. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Le rôle de mandataire est rempli par l'apériteur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : -En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; -En qualité de membres de plusieurs groupements. RAPPEL : Si, en cours d'exécution, un des membres du groupement se retire de la coassurance, le pouvoir adjudicateur peut faire le choix de poursuivre son exécution en coassurance incomplète ou résilier le marché. En cas de retrait d'un co-assureur, l'apériteur a une obligation de moyen pour combler ce départ. Si l'apériteur ne peut combler la défaillance d'un co-assureur, la Collectivité pourra décider, en respectant les formes, si le contrat doit ou non être maintenu ou résilié. Il est rappelé qu'un assureur (compagnie ou mutuelle) ne pourra présenter plusieurs offres par le biais d'intermédiaires multiples. Est ainsi reproduit le texte de la circulaire en date du 24 décembre 2007 relative à la passation des Marchés Publics d'assurance et publiée au JORF du 10 avril 2008 : « un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation, car cette situation équivaut à ce qu'une même entreprise d'assurance présente plusieurs offres. Or, la pratique consistant pour un candidat à un marché public à transmettre plusieurs offres est contraire aux principes de la commande publique. Elle ne saurait être acceptée.

Lorsqu'un acheteur public se trouve dans la situation où un même assureur présente plusieurs offres pour un même marché, quand bien même il le fait par plusieurs intermédiaires, il ne peut que déclarer ces offres irrégulières pour les raisons évoquées précédemment. »

Conformément à la circulaire susvisée « le titulaire du marché de l'assurance est l'organisme ou l'entreprise d'assurance qui porte et provisionne le risque technique ». Un agent général ou courtier ne pourra donc pas être titulaire du marché..

Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21060004500012.
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - BP 2205.
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - BP 2205.
Ville : ANTIBES JUAN-LES-PINS.
Code postal : 06600.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr.
Téléphone: +33 492905280.
Adresse internet: <http://www.antibes-juanlespins.com>.
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.
Ville : Nice.
Code postal : 06000.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr.
Téléphone: +33 489978600.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :9e2cb6e8-fb91-4b7d-9c9e-713d325d54f8
Type de formulaire: Mise en concurrence.
Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis: 05/05/2025 à 11:25.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.